



Adoption par mon beau père

Par **MelKev**, le **19/07/2017** à **20:50**

Bonjour à tous,

J'aimerais avoir des informations sur l'adoption.

J'ai été reconnu par mon père à la naissance, cependant il ne s'est jamais occupé de moi et ma mère a rencontré un homme avec qui elle est aujourd'hui pacsé.

J'ai aujourd'hui 21 ans et j'aimerais que mon beau père m'adopte de façon officiel. J'ai donc plusieurs questions :

- Tout d'abord, est ce que c'est possible ? Au niveau de mon âge et de leur pacs
- Comment cela se passe-t-il pour que mon père biologique renonce à ses droits paternel ?
- Dois-je changer de nom de famille ? Puis-je utiliser celui de ma mère ?
- Combien coûte environ l'adoption ?

Merci pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **19/07/2017** à **21:06**

Bonsoir,

Pour que cet homme vous adopte, il doit effectivement être votre beau-père, c'est à dire le mari de votre mère.

voyez ici...

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1094>

et ici

<https://notaviz.notaires.fr/services/adopter/adopter-un-enfant-ou-celui-de-son-conjoint>

<http://www.adoption.gouv.fr/Qui-peut-adopter.html>

Par amajuris, le **20/07/2017 à 09:14**

bonjour,

comme votre père biologique vous a reconnu, votre beau-père ne peut vous adopter sous la forme de l'adoption simple mais il doit être effectivement votre beau-père donc être marié avec votre mère.

quand on est parent, c'est pour la vie, comme votre père vous a reconnu à l'état-civil, il ne peut pas renoncer à ses droits et obligations de père.

dans le cas de l'adoption simple, vous pouvez ajouter le nom de l'adoptant à votre nom, ou remplacer votre nom par le nom de l'adoptant ou conserver votre nom actuel.

vous ne pouvez pas prendre le nom de votre mère.

salutations